

Agri-info

Le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole est maintenant en place

Le nouveau Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) est maintenant en place à l'échelle du Canada. Grâce à ce programme très fiable et prévisible, les producteurs peuvent maintenant protéger leurs exploitations agricoles contre les baisses de la marge, qu'elle soient légères ou importantes. Le PCSRA offre une protection, même en cas de catastrophe.

Le PCSRA remplace les programmes précédents, soit le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) et le Programme canadien du revenu agricole (PCRA).

Les producteurs et les gouvernements contribuent aux paiements liés au programme. Lorsqu'un producteur effectue un retrait à la suite d'une baisse de revenu, il reçoit des fonds tirés de son compte au titre du programme et des contributions des gouvernements.

Le programme affecte les fonds versés par les gouvernements aux pertes les plus importantes : la portion des gouvernements augmente donc proportionnellement à l'importance des pertes.

Pour bénéficier d'une protection au titre du PCSRA, les producteurs choisissent le niveau de protection qui leur convient et effectuent ensuite des dépôts dans un compte du PCSRA dans un établissement financier participant. Le montant du dépôt varie selon le niveau de protection choisi par le producteur.

Le dépôt ne constitue pas un paiement versé au gouvernement. Ces fonds appartiennent au producteur, tout comme les intérêts qui y sont associés; les sommes non utilisées restent dans le compte d'une année à l'autre.

à suivre à la page 2

Pour de plus amples renseignements sur le PCSRA :

- En Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, et à Terre-Neuve-et-Labrador, veuillez composer sans frais le 1 866 367-8506 ou visiter le site Web du PCSRA à l'adresse suivante : www.agr.gc.ca/pcsra
- En Alberta, veuillez composer sans frais le 1 877 744-7900 ou visiter le site Web de l'Agriculture Financial Services Corporation (AFSC) à l'adresse suivante : www.AFSC.ca
- En Ontario, veuillez composer sans frais le 1 877 838-5144 ou visiter le site Web du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario à l'adresse suivante : www.omaf.gov.on.ca
- Au Québec, veuillez composer sans frais le 1 800 749-3646 ou visiter le site Web de La Financière agricole à l'adresse suivante : www.financiereagricole.qc.ca
- À l'Île-du-Prince-Édouard, veuillez communiquer avec la P.E.I. Agricultural Insurance Corporation au (902) 368-4842 ou visiter le site Web à l'adresse suivante : www.gov.pe.ca/go/cais

Printemps 2004
Volume 3

Sommaire



Programme relatif aux animaux de réforme. . . . 2



Programme SCEAC. . . . 3



Plans environnementaux des exploitations. 4

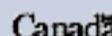
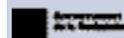


Trésor économique du soja. 5



Programme PEPVA. 6

ISSN 1705-4982
AAFC No. 2178B



Programme relatif aux animaux de réforme : aide accélérée aux producteurs

Le gouvernement du Canada a mis en place le Programme relatif aux animaux de réforme en novembre 2003 afin d'aider les producteurs qui éprouvent des difficultés à la suite de la fermeture des frontières aux animaux vivants.

Le 16 février 2004, le gouvernement a annoncé qu'il allait modifier le programme en éliminant l'exigence voulant que les animaux soient abattus avant que le producteur puisse toucher un paiement. Cette modification permettra aux producteurs d'avoir accès à des fonds plus rapidement, uniformisera l'accès au programme à l'échelle du pays et aidera les producteurs à nourrir les animaux jusqu'à ce que l'abattage soit possible.



(suite de la page 1) **PCSRA**

En Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, ainsi qu'à Terre-Neuve-et-Labrador, la date limite à laquelle les producteurs doivent choisir leur niveau de protection a été reportée au 30 avril 2004, et la date limite à laquelle ces derniers doivent faire le dépôt nécessaire pour obtenir la protection a été reportée au 31 décembre 2004. Ces dates limites s'appliquent aux années de programme 2003 et 2004. Les producteurs établis dans d'autres provinces devraient communiquer avec l'agent provincial de prestation de programme pour obtenir des renseignements sur les échéances relatives au programme.

La totalité du solde des comptes CSRN, y compris les dépôts des producteurs et les contributions des gouvernements, appartient aux producteurs, qui peuvent dès maintenant retirer les fonds en question.

Le gouvernement du Canada a affecté 120 millions de dollars au programme à l'échelle du pays et a offert de partager avec les provinces les coûts liés au programme. Chaque province a répondu à sa façon, selon ses priorités particulières.

Le programme couvre 8 p. 100 des bovins de boucherie et 16 p. 100 des bovins laitiers qui faisaient partie du troupeau d'un producteur en date du 1^{er} septembre 2003. Un programme similaire visant d'autres ruminants est aussi offert aux autres éleveurs touchés par la fermeture des frontières.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme relatif aux animaux de réforme, les producteurs doivent communiquer avec l'agent de prestation de leur province :

- En Colombie-Britannique, veuillez composer sans frais le 1 877 702-5585 ou visiter le site Web à l'adresse suivante : www.agf.gov.bc.ca/ahc/bse/
- En Alberta, veuillez composer sans frais le 1 866 314-2054 ou visiter le site Web suivant : www1.agric.gov.ab.ca
- En Saskatchewan, veuillez composer sans frais le 1 866 621-3224 ou visiter le site Web suivant : www.agr.gov.sk.ca
- Au Manitoba, veuillez communiquer avec le bureau régional de la Société d'assurance-récolte du Manitoba ou visiter le site Web à l'adresse suivante : www.gov.mb.ca/agriculture
- En Ontario, visitez le site Web suivant : www.omaf.gov.on.ca
- Au Québec, veuillez composer sans frais le 1 800 749-3646 ou visiter le site Web de La Financière agricole à l'adresse suivante : www.financiereagricole.qc.ca
- Au Nouveau-Brunswick, veuillez communiquer avec le bureau régional du ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick ou visiter le site Web à l'adresse suivante : www.gnb.ca/0027/Index-f.asp
- En Nouvelle-Écosse, veuillez composer le (902) 893-6510 ou sans frais le 1 866 844-4276 ou visiter le site Web à l'adresse suivante : www.gov.ns.ca/nsaf/prm/programs/nsrca.htm
- À l'Île-du-Prince-Édouard, veuillez composer le (902) 368-5609 ou sans frais le 1 866 734-3276 (poste 5609) ou visiter le site Web à l'adresse suivante : www.gov.pe.ca/af/agweb
- À Terre-Neuve-et-Labrador, veuillez composer le (709) 637-2572 ou visiter le site Web à l'adresse suivante : www.gov.nf.ca/agric

Les SCEAC aident les agriculteurs à tracer un nouvel avenir

Comme la plupart des propriétaires d'entreprises, les agriculteurs canadiens doivent constamment prendre des décisions difficiles. Diversifier les activités ou adopter le statu quo? Percer de nouveaux marchés ou conserver ceux déjà acquis? Vendre maintenant ou transférer l'exploitation à la génération suivante? Heureusement, il existe maintenant de nouveaux services pour aider les agriculteurs à prendre ces décisions importantes, soit les Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes (SCEAC).

Les SCEAC non seulement aident les agriculteurs à atteindre leurs objectifs de rentabilité, mais leur fournissent également les outils et l'information dont ils ont besoin pour réussir dans le secteur agricole actuel. Les services-conseils, offerts au titre du volet Renouveau du Cadre stratégique pour l'agriculture, visent à soutenir les efforts déployés par les producteurs pour s'adapter au changement et tirer profit des débouchés qu'offre le marché international.

Les SCEAC offrent les services suivants :

Évaluation de l'exploitation agricole et plan d'action : Ce volet consiste à offrir aux producteurs admissibles des services de consultation d'une durée pouvant aller jusqu'à

« Un plan d'entreprise aide à demeurer dans la bonne voie, à maintenir le cap. »

– David Rose

Spécialiste financier du secteur agricole
Banque Canadienne Impériale de Commerce

cinq jours; le consultant étudiera la situation actuelle du producteur, examinera les options qui répondront aux objectifs de rentabilité fixés par le producteur et aidera ce dernier à élaborer un plan d'action.

Pour en savoir plus sur les SCEAC, veuillez composer le numéro sans frais 1 866 452-5558 ou visiter le site Web à l'adresse suivante : www.agr.gc.ca/renouveau

Services spécialisés de planification d'entreprise (SSPE) : Ce volet consiste à offrir aux agriculteurs une aide pour retenir les services de professionnels de la planification d'entreprise qui les aideront à élaborer un plan d'entreprise exhaustif. Entre autres, le consultant expliquera à l'agriculteur comment utiliser son plan d'entreprise comme outil de gestion afin d'obtenir du financement auprès d'une institution financière et d'investisseurs. Au titre de ce volet, une aide financière est offerte aux agriculteurs aux fins de la planification de la relève, ce qui comprend la planification de la retraite, la formation du successeur et les plans de transfert de propriété. Les SSPE sont offerts à des particuliers ou à des groupes d'agriculteurs.

Les SCEAC sont maintenant offerts dans la plupart des provinces et le seront prochainement dans tout le pays.



La planification environnementale à la ferme : la voie vers la prospérité

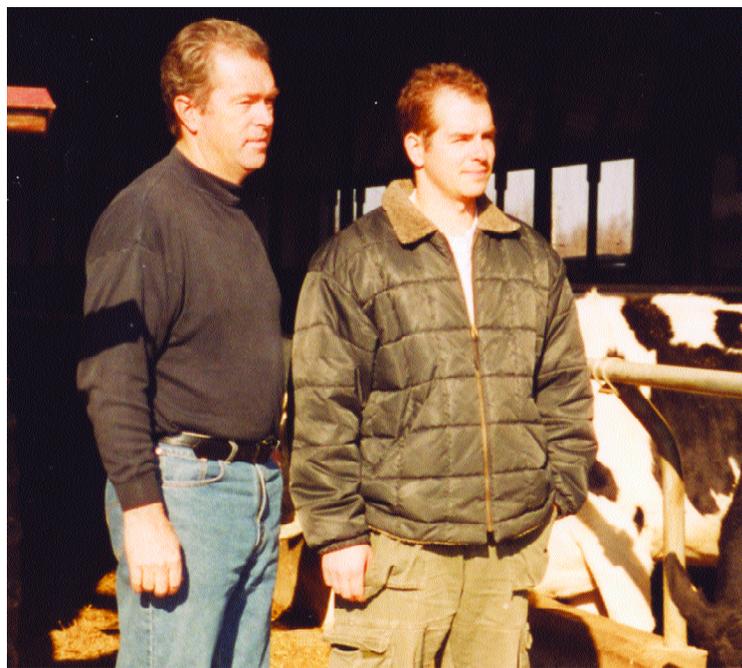
Lorsque Paul Henderson a décidé de participer à un programme de planification environnementale à la ferme (PEF), il n'a pas seulement contribué à la protection de l'environnement; il a également pu accroître la rentabilité de son exploitation grâce aux connaissances et à l'aide financière dont il a bénéficié. En mettant en pratique les connaissances acquises dans le cadre du programme de PEF, M. Henderson, son fils et son frère ont pu cerner plusieurs risques pour l'environnement et apporter les correctifs nécessaires à leur entreprise, une exploitation agricole axée sur la production laitière et la culture commerciale dans l'Est de l'Ontario.

Grâce au programme, les Henderson ont pu installer un dispositif d'étanchéité plus efficace au puits servant à l'abreuvement des bovins laitiers afin d'empêcher la contamination de l'eau par le ruissellement en surface. Ils ont aussi amélioré le système d'évacuation des eaux usées de leurs opérations de traite et ont pris des mesures afin d'enrayer les écoulements dans les enclos en érigeant un réservoir étanche pour le stockage de fumier.

Ces mesures ont permis non seulement d'améliorer la salubrité de l'eau d'abreuvement des animaux, mais aussi de réduire les coûts d'exploitation de la ferme et d'en accroître la rentabilité globale. Par exemple, en améliorant les installations de stockage du fumier et les méthodes d'épandage, « nous avons pu réduire considérablement l'utilisation d'engrais, souligne M. Henderson. Nous n'avons pas eu besoin d'utiliser d'engrais sur un champ de 100 acres de maïs, car l'épandage de fumier a suffi. »

Ce n'est pas tout : en adhérant au programme de PEF de l'Ontario pour cerner les problèmes et mettre en œuvre les améliorations environnementales, les Henderson ont aussi reçu une aide financière. « C'était avantageux pour nous, mais aussi pour l'environnement », souligne le très débrouillard M. Henderson.

Jusqu'à maintenant, seules certaines provinces pouvaient bénéficier des programmes de planification environnementale à la ferme. Au titre du volet Environnement du Cadre stratégique pour l'agriculture, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux s'engagent à fournir aux agriculteurs une aide financière et technique au cours des quatre prochaines années afin de faciliter la mise en œuvre de programmes de PEF à l'échelle du pays.



Paul Henderson et son fils Andrew
Kenora Farms, Spencerville (Ontario)

Cette initiative nationale de PEF offrira d'importants avantages dans plusieurs domaines en mettant l'accent sur les objectifs suivants :

- aider le secteur à répondre à la demande des consommateurs, qui tiennent à ce que les aliments soient salubres, de haute qualité et produits d'une façon respectueuse de l'environnement;
- aider le Canada à devenir un chef de file mondial en matière de production respectueuse de l'environnement;
- améliorer la qualité de l'air, de l'eau et du sol et préserver la biodiversité.

Par ailleurs, le programme de PEF, à caractère confidentiel, permettra aux producteurs de déterminer et d'évaluer les risques et les avantages que comportent leurs terres agricoles en matière d'environnement et d'élaborer un plan pour atténuer les risques. Mis en application sur une base volontaire, le programme fournit aux producteurs agricoles de l'information servant à soutenir la gérance de



l'environnement à la ferme et leur procure un outil qui les aidera à effectuer une évaluation continue de leur rendement environnemental.

Le processus de PEF varie d'une province à l'autre. Dans certaines provinces, le processus commence par un examen sur place des pratiques de gestion. Dans d'autres, on tient d'abord une série d'ateliers. Parmi la vaste gamme de questions environnementales visées par les plans environnementaux à la ferme, mentionnons l'utilisation et la gestion de l'eau, la gestion des éléments nutritifs, le stockage et la manipulation du fumier, l'entreposage et la gestion des pesticides, ainsi que l'élevage du bétail.

« Si nous ne nous occupons pas dès aujourd'hui de nos terres et de l'environnement, nous ne serons pas en mesure, demain, de prendre soin de nous-mêmes. »

– Tom Angiers

Président, Lake Melville Agricultural Association (Labrador)

Les producteurs qui ont mené à terme le processus peuvent avoir accès à l'aide financière versée au titre des programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux en vue d'améliorer leurs exploitations au chapitre de l'environnement. Les producteurs dont le plan environnemental à la ferme a été examiné seront admissibles à des mesures incitatives à frais partagés par le truchement du Programme national de gérance agroenvironnementale.

Pour de plus amples renseignements sur les plans environnementaux à la ferme, veuillez communiquer avec Jim Tokarchuk, gestionnaire national de programme, au (204) 984-3695.

« Le processus de planification environnementale à la ferme m'a révélé certains éléments que je n'avais pas observés auparavant. Non seulement nous produisons des aliments sains à bon marché, mais nous devons démontrer aussi que nous gérons bien les terres et que nous nous soucions de l'environnement. »

– Ray Arsenault

Président, comité directeur de la PEF
à l'Île-du-Prince Édouard

Tirer profit du fabuleux trésor du soya

De nos jours, le soya entre dans la fabrication de presque tous les produits, des substituts de viande aux biocarburants. En fait, on estime qu'au cours des 16 prochaines années, plus de la moitié de la production canadienne de soya pourrait être vendue sur des marchés qui n'existent même pas aujourd'hui. Le défi pour le Canada, où les agriculteurs cultivent le soya depuis des décennies, consistera donc à percer ces nouveaux marchés afin de pouvoir tirer profit des revenus qui en découleront et de créer de nouveaux emplois.

Agriculture et Agroalimentaire Canada, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario, l'Association des producteurs de soya de l'Ontario et l'Université de Guelph ont donc conjointement lancé le projet pilote Soy 20/20. Ce projet vise à devenir un modèle d'innovation en rassemblant les exploitants agricoles, les chercheurs en milieu universitaire, les groupes de l'industrie et les gouvernements qui sont en quête de nouveaux débouchés pour le soya.

Il n'y a aucun doute que le soya mérite amplement toute cette attention dont il fait l'objet. Le soya est une plante riche en protéines, exempte de cholestérol, à laquelle on attribue d'importants bienfaits pour la santé. Il aide, entre autres, à réduire le risque de maladies cardiovasculaires. Des douzaines de petites entreprises canadiennes produisent déjà des aliments à base de soya comme du tofu, du lait, des noix et des pâtes. Selon Greg Penner, directeur du projet Soy 20/20, le gros du marché est alimenté par de grandes entreprises dont les produits sont surtout fabriqués à l'extérieur du Canada.

Les responsables du projet Soy 20/20 examinent actuellement diverses propositions susceptibles de livrer une concurrence efficace aux fabricants étrangers de produits du soya. Ainsi, le Canada pourra créer de nouveaux marchés ou y accéder. Les nouveaux marchés potentiels offrent aux producteurs canadiens de soya la perspective de prix stables et la possibilité de cultiver des variétés à valeur ajoutée pour certains produits, notamment le biodiesel. Le biodiesel est composé d'huiles végétales ou de graisses animales. Comme il produit moins d'émissions que le diesel, il peut permettre de réduire le smog urbain et les gaz à effet de serre. Certaines entreprises qui se préparent à amorcer leurs opérations de fabrication participent déjà au projet Soy 20/20.

Le Canada est déjà un producteur reconnu de classe mondiale de cette culture ancienne, que la Chine utilise dans l'alimentation depuis plus de 5 000 ans.



Tracer la voie aux entreprises canadiennes de produits à valeur ajoutée

Chaque année, un nombre croissant d'agriculteurs canadiens envisagent d'établir ou d'agrandir une entreprise à valeur ajoutée. Peu importe le type d'entreprise envisagé – qu'il s'agisse de la fabrication de produits agricoles, de la transformation des aliments ou d'un domaine entièrement nouveau – un fait demeure : nombreux sont les agriculteurs qui ne passeront jamais à l'action. Trop souvent, ils n'ont pas accès aux ressources dont ils ont besoin pour effectuer des études de faisabilité ou pour produire des plans d'entreprise efficaces. Le programme Planification et évaluation pour les entreprises de produits à valeur ajoutée (PEPVA) aidera donc les agriculteurs à surmonter cet obstacle.

Le PEPVA, qui fait partie du volet Renouveau du Cadre stratégique pour l'agriculture, offre aux agriculteurs le financement nécessaire pour engager des professionnels qui effectueront des évaluations de faisabilité et élaboreront des plans d'entreprise complets. Le PEPVA assumera jusqu'à 50 p. 100 des frais que l'expert-conseil impute pour la préparation d'une proposition de projet. Le financement

maximal par proposition est de 10 000 dollars pour un participant, de 20 000 dollars pour deux participants et de 25 000 dollars pour trois participants ou plus admissibles du secteur agricole. Pour être admissible à un financement, l'agriculteur doit générer un revenu agricole brut d'au moins 10 000 dollars par année et doit clairement démontrer que le projet proposé pourrait ajouter de la valeur à un produit primaire. Les propositions peuvent viser des projets mis en œuvre à la ferme ou à l'extérieur ainsi que la fabrication de produits alimentaires ou non alimentaires.

Bien qu'on encourage l'investissement provenant d'autres secteurs que le secteur agricole et qu'on accepte que les non-agriculteurs participent à un projet, seuls les agriculteurs peuvent recevoir un financement dans le cadre du PEPVA.

Le PEPVA est maintenant offert dans certaines provinces et le sera prochainement dans tout le pays. Pour en savoir plus, composer le numéro sans frais 1 866 452-5558 ou visiter le site Web suivant : www.agr.gc.ca/renouveau.

Pour de plus amples renseignements

Agri-info est produit par Agriculture et Agroalimentaire Canada, en partenariat avec les provinces et les territoires du Canada.

Pour de plus amples renseignements au sujet des programmes et des services, visitez le site Web à l'adresse www.agr.gc.ca ou composez les numéros suivants : 1 800 O-Canada (1 800 622-6232)

ATS 1 800 465-7735



Gestion des risques en agriculture



Le Conseil canadien de la gestion d'entreprise agricole est heureux **d'offrir gratuitement** à tous les agriculteurs canadiens la publication intitulée *Gestion des risques en agriculture* (d'une valeur de 29 dollars). Le livret se veut un guide pratique dont les gestionnaires d'exploitation agricole peuvent se servir pour prévoir et atténuer les risques liés à la gestion de leur exploitation. Dans cette publication, les différents risques sont divisés en six catégories :

- Risques liés à la production
- Risques liés à la commercialisation
- Risques liés aux politiques d'intérêt public
- Risques liés aux ressources humaines
- Risques juridiques
- Risques financiers

Pour obtenir un exemplaire gratuit, veuillez remplir le bon de commande ci-joint et l'envoyer par la poste à l'adresse suivante :

Conseil canadien de la gestion d'entreprise agricole
650, chemin Woodlawn Ouest, bureau 8A
Guelph (Ontario) N1K 1B8

Ou commandez-le en ligne à www.farmcentre.com.

Vous avez jusqu'au 31 mai 2004 pour commander le livret. Veuillez prévoir de 8 à 10 semaines pour la livraison à compter de la date limite.

Bon de commande : Gestion des risques en agriculture

Nom : _____

Emploi : _____

Adresse : _____

Ville/Province : _____

Code postal : _____

Numéro de téléphone : _____

Langue préférée : Français Anglais